

Des critères de financement simplifiés et revalorisés pour 2018

Le Fafiec simplifie et revalorise les critères de prise en charge de la formation professionnelle pour soutenir le dynamisme des entreprises de la branche du numérique, de l'ingénierie, des études et du conseil et des métiers de l'événement. L'objectif : accompagner les entreprises avec une efficacité renforcée.

Revalorisation. Les critères de financement de la formation professionnelle du Fafiec enregistrent une **nette augmentation** pour 2018. C'est le cas en particulier de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du **plan de formation**.

Simplification. Afin de faciliter l'accès au financement de la formation, les critères sont également simplifiés. Dans le cadre du financement des **actions au titre du plan de formation** et des **bilans de compétences** par exemple, toutes les entreprises de moins de 300 salariés disposent d'un budget global qu'elles peuvent désormais allouer plus librement, **sans limite d'effectif formé**.

Alignement sur la politique gouvernementale. Conformément aux orientations impulsées par le gouvernement, les dispositifs phares de la formation professionnelle ont fait l'objet d'une attention particulière :

- le **Compte Personnel de Formation (CPF)** voit son plafond maximum de prise en charge par heure de formation passer de 55 € à 80 € avec un abondement de la totalité des heures manquantes. En 2017, près de 18 000 dossiers CPF ont été financés¹. En 2018, l'objectif est de dépasser les 26 000.
- le **contrat de professionnalisation** bénéficie d'une prise en charge forfaitaire augmentée quels que soient les publics, les qualifications et les métiers concernés ;
- le Fafiec continue à prendre en charge les **Préparations Opérationnelles à l'Emploi** (mobilisation en hausse de 25 % depuis 2016)

¹ Chiffres provisoires, arrêtés au 31/12/17.

-
À propos du Fafiec

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) de l'ingénierie, du numérique, du conseil, des études et des métiers de l'événement, le Fafiec met en œuvre la politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage définie par les partenaires sociaux. Ses missions sont : la collecte et la redistribution des contributions liées à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage, la mutualisation des fonds pour la formation professionnelle, le conseil et l'accompagnement des entreprises, le développement des services de proximité, notamment au bénéfice des TPE et des PME. Le Fafiec, c'est aujourd'hui : 61 000 entreprises cotisantes, 792 000 salariés, 493 millions d'euros de collecte annuelle, près de 14 millions d'heures de formation financées.

-
Contact Presse

Fafiec

Delphine CHASSIGNEU
Responsable de la communication
01 77 45 95 26 / dchassigneu@fafiec.fr

Jawaher AKA
Chargée de communication éditoriale
01 74 88 40 56 / jaka@fafiec.fr